



PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAUX

Le Plan Climat Energie Territoriaux vous permet d'engager ou de renforcer la démarche environnementale et énergétique dans votre entreprise grâce aux programmes d'accompagnement en lien avec les engagements de votre territoire.

Objectifs

- ▶ Mobiliser les entreprises pour des actions concrètes (déchets, énergie ...).
- ▶ Atténuer / réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour limiter l'impact du territoire sur le changement climatique.
- ▶ Adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.

Public concerné

- ▶ Toute entreprise de 1 à 250 salariés, quel que soit le secteur d'activité.

Notre offre

- ▶ Plan Climat Energie Territoriaux - Projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Votre entreprise peut donc bénéficier des actions mises en place sur votre territoire par les collectivités autour des thématiques environnementales et énergétiques.

Étapes

- ▶ Faites le point de votre entreprise en quelques minutes sur la thématique déchets/énergie avec le flash'diag.
- ▶ Diagnostic déchet/énergie avec la remise d'un rapport accompagné de préconisations dans un objectif de maîtrise des dépenses et de conformité à la réglementation.
- ▶ Un suivi, des conseils et un accompagnement dans la mise en place de vos actions.

Points analysés

- 1** ▶ Etat des lieux sur la nature et la quantité de déchets produits (volume et tonnage), de la réglementation applicable, de la consommation énergétique, de l'empreinte environnementale de l'entreprise.
- 2** ▶ Analyse des pratiques de l'entreprise, du fonctionnement interne, des conditions de tri, stockage mode d'élimination et des dépenses associées, des consommations énergétiques de l'entreprise.
- 3** ▶ Préconisations : réduction des déchets, amélioration de l'impact environnemental, réduction de la consommation énergétique.

Points forts pour les entreprises

INFORMATIF	Etre informé sur les enjeux environnementaux et énergétiques de son activité.
CONCRET	<ul style="list-style-type: none">▶ Disposer d'un état des lieux.▶ Disposer d'un plan d'actions.
CONSEIL	Bénéficier d'un accompagnement réalisé par le conseiller environnement/énergie de votre CCI.

Tarifs

- ▶ Plan Climat Energie Territoriaux : sur devis